

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le caractère paradoxal de la nouvelle mécanique apparaîtra nettement dans le théorème suivant qui exprime le résultat des découvertes les plus récentes dans le domaine de la constitution atomique de la matière :

Un corps animé d'un mouvement de rotation de n tours par seconde possède une énergie égale à un nombre entier de fois le produit hn , h étant une constante universelle.

Si I est le moment d'inertie par rapport à l'axe de rotation, l'énergie cinétique du corps sera $= \frac{1}{2} I (2\pi n)^2$ et nous aurons

$$\frac{1}{2} I 4\pi^2 n^2 = khn \quad (k \text{ étant un nombre entier})$$

d'où

$$n = k \frac{h}{2\pi^2 I}.$$

Donc, le nombre de tours par seconde sera égal à 1 fois, 2 fois, 3 fois, etc., la valeur du terme $\frac{h}{2\pi^2 I}$ mais il ne pourra jamais prendre une valeur intercalaire. Comment expliquer ce résultat qui est en contradiction frappante avec ce fait d'expérience incontesté que l'énergie cinétique d'un corps varie d'une façon continue ? On a tenté une explication, mais elle paraît si hasardée qu'il est préférable de ne pas insister. N'oublions pas d'ailleurs que l'ordre de grandeur de la vitesse n envisagée ici est de 1 milliard de tours en 1 cent millième de seconde. Rien de très surprenant à ce que la mécanique classique soit impuissante à représenter le mouvement d'un corps dont un des paramètres atteint une telle valeur.

H. D.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

(Suite et fin)¹.

2. Banquet.

Le banquet fut servi à 1 heure, et 20 membres y participèrent. Le menu était de choix et les vins excellents, le tout à la louange de la vieille réputation de l'hôtelier M. Joye et de sa digne épouse.

Au dessert, le président souhaite la bienvenue à l'assistance et salue tout spécialement les membres externes présents, l'un venu du fond du Valais, l'autre de la Suisse centrale pour fraterniser avec leurs collègues de Fribourg. Il donne ensuite lecture de son rapport sur la marche de la Société depuis la dernière assemblée générale, le 14 avril 1912.

Nous en donnons ci-après un résumé.

La Société a eu neuf séances régulières depuis l'assemblée générale du 1^{er} avril 1912, les 19 avril, 3 et 17 mai, 18 octobre, 15 et 29 novembre 1912 et 10 janvier 1913, plus une séance spéciale du comité le 8 novembre.

Dans chacune des séances entre la liquidation des différentes questions administratives. Nous avons eu plusieurs communications intéressantes sur divers sujets techniques et artistiques. Mentionnons spécialement celles de M. Paul Mayer sur la couverture Réform « Réformus S. A. Bâle » pour chaussée, places intérieures de bâtiments, garages, etc. De M. Achille Blancpain sur son voyage dans les Etats d'Amérique du Nord en automne 1911. De M. G. Meyer,

architecte, sur la construction de la nouvelle ferme de Mar-sens. De M. Broillet, architecte sur les travaux de restauration de 1903 à 1912 de l'église et du cloître de l'ancienne Abbaye d'Hauterive, près Fribourg, puis dans une autre séance sur les travaux de restauration des remparts de Romont en 1911 et 1912, puis sur les travaux de restauration projetés des remparts d'Estavayer-le-Lac. De M. Lehmann, ingénieur sur le projet de consolidation du pont suspendu sur la Sarine, à Corpataux. De M. P. Blaser, ingénieur sur la ligne d'omnibus électrique Fribourg-Posieux. De M. Hans Maurer, ingénieur sur le projet de construction d'une usine électrique sur la Sarine, à Lessoc (Haute Gruyère), enfin la dernière de M. Broillet, architecte sur les travaux de restauration de l'église paroissiale de Romont en 1911-1912.

Nous avons malheureusement trois décès à enregistrer dans le courant de l'année 1912 : d'abord celui de notre regretté ancien président M. Amédée Gremaud, ingénieur cantonal, survenu le 6 août, puis celui de M. Félicien Nicolet, géomètre, à Vauderens et celui de M. Charles Gillard, entrepreneur, à Botterens, les deux derniers dans la seconde quinzaine de décembre dernier.

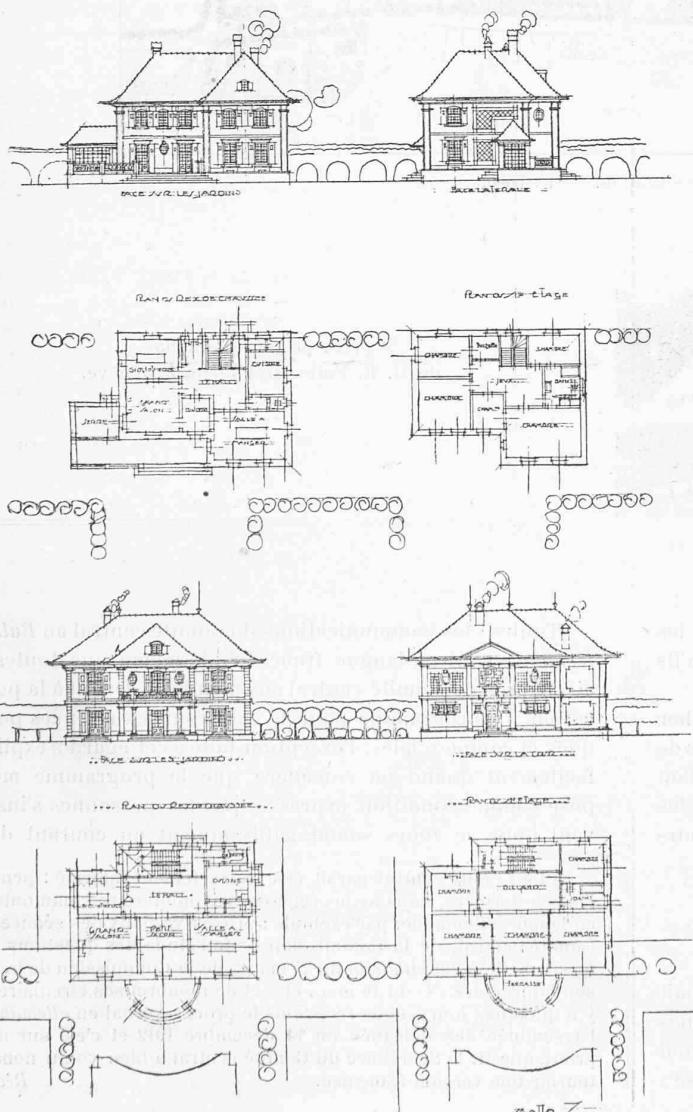
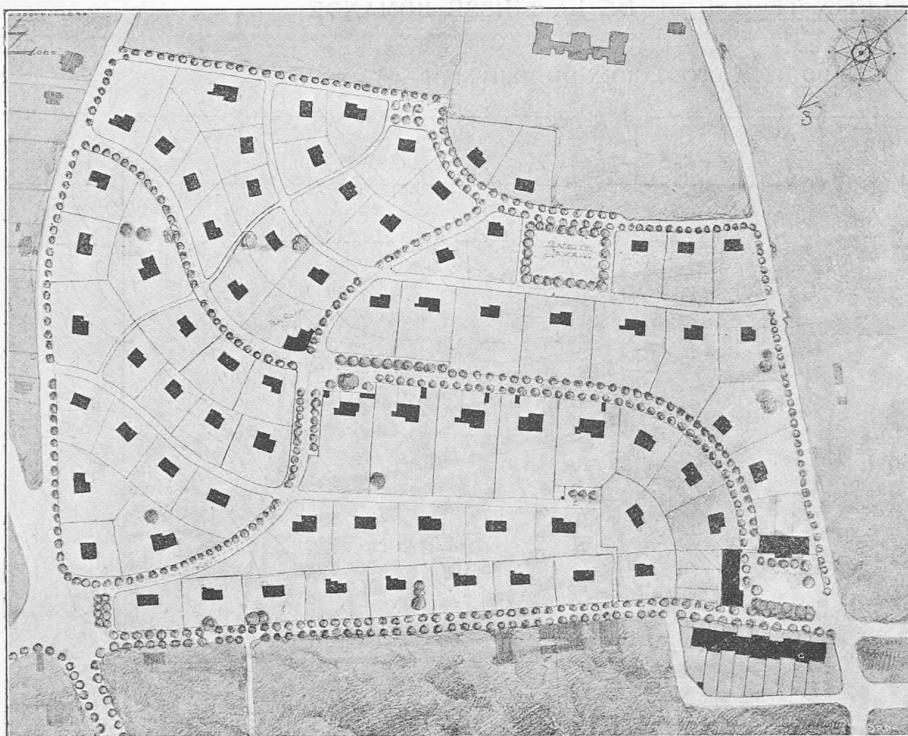
La Société a organisé deux courses l'année dernière : la première à Vallorbe, visite des travaux du tunnel du Mont-d'Or et des installations de la nouvelle gare. La seconde à Hauterive, visite des travaux de restauration de l'église et du cloître. Une troisième course avait été projetée à Langenthal, pour visiter les principaux établissements industriels de cet important bourg bernois et voir en même temps une application de la couverture. 3. Réforme pour chaussée, mais elle n'a pu avoir lieu.

La course de Vallorbe a eu un grand succès, grâce à la nombreuse participation et au temps exceptionnellement favorable. Elle eut lieu le 28 juillet et réunit 21 participants. M. Charles Jambé, ingénieur des C. F. F., à Vallorbe et son adjoint M. Chappuis, ainsi que M. Griffey, entrepreneur nous ont reçus très aimablement et nous fîmes les honneurs du chantier principal de la gare et ses dépendances, et M. Demoy, conducteur-chef de l'entreprise du tunnel du Mont-d'Or, entrepreneur M. Luren Fingeroges pour le compte du P. L. M., se charge de nous faire voir les travaux du tunnel. Un train de service nous amena jusqu'à une centaine de mètres du point d'attaque, et de là nous pûmes nous rendre au fond de la galerie d'avancement à 3 250 mètres de la sortie est, côté privé. La frontière française est à 800 mètres de la sortie est. Grâce à l'obligeance de l'entreprise nous pûmes visiter tous ces travaux dans tous leurs détails et nous rendre compte des difficultés d'une pareille installation et dans un terrain si difficile.

Le soir, le dernier train nous ramenait à Fribourg enchantés de la très intéressante journée.

La course à Hauterive qui a eu lieu le 20 octobre ne réunit que 14 participants. Le mauvais temps de la veille et des jours précédents en fut la principale cause et malheureusement pour les absents car la journée fut très belle, du moins l'après-midi, et le retour à pieds d'Hauterive à Marly où le programme prévoyait un excellent souper à l'hôtel de La Croix Blanche fut des plus agréables. A 1 h. 30 de l'après-midi, l'omnibus électrique de Fribourg-Posieux nous transportait à quelques cent mètres d'Hauterive. Visite de l'église du cloître sous la direction de M. Broillet, architecte. Ces travaux entrepris par l'État de Fribourg, propriétaire de l'ancienne abbaye cistercienne supprimée en 1848, actuelle-

¹ Voir N° du 10 février 1913, page 35.



4^e prix : projet « Z », de M. Favarger, architecte, à Prilly.

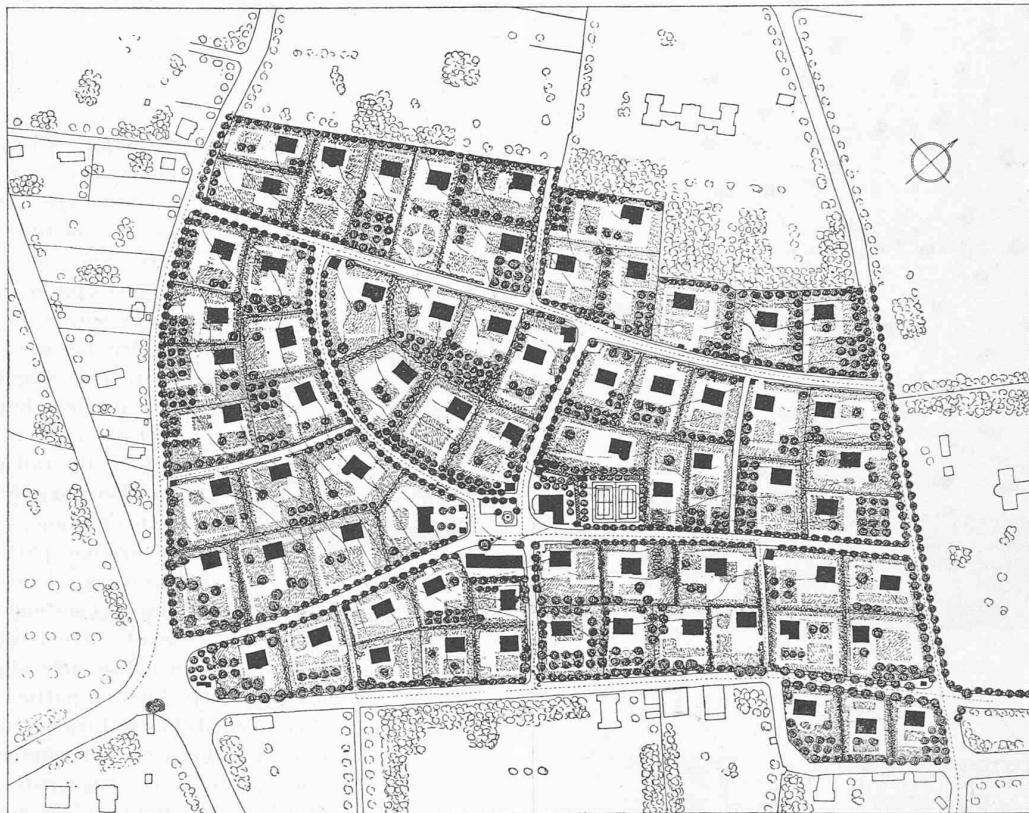
ment école normale, ont été exécutés de 1903 à l'année dernière avec le concours de la Confédération. On a débarrassé l'intérieur de l'église et du cloître de l'ancien enduit et badiéon qui les recouvriraient, remis à jour les anciennes peintures du XII, XIV et XVII siècles, reconstitué certaines parties anciennes détériorées, fenêtres, parois, façade, pignon ouest, etc., réédifié l'ancien cloître d'avant l'incendie de 1884, abaissé le niveau du cloître, aménagé le préau, etc.

L'abbaye d'Hauterive de l'ordre de Citeaux fut fondé en 1138 par Guillaume, seigneur de Glâne. En 1578, le feu dévora une partie du couvent et un nouvel incendie en 1884 détruisit les combles des bâtiments actuels et la toiture et

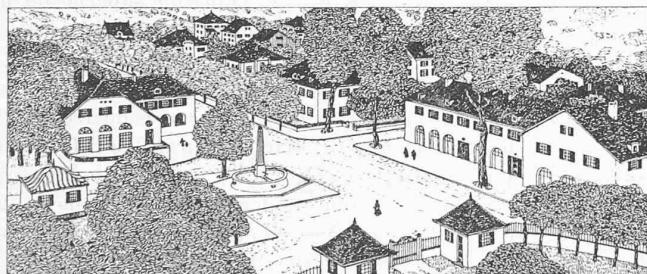
le cloître de l'église. L'église et le cloître sont des monuments remarquables, en partie l'art roman, en partie l'art original. Les statues exécutées de 1472 à 1486 par l'abbé Philibert sont merveilleuses. Nous ne pouvons qu'encourager les amateurs d'art et de belle nature à visiter Hauterive, les uns et les autres reviendront enchantés et des monuments et de la contrée pittoresque qu'ils auront à parcourir de Fribourg à Hauterive avec l'horizon superbe de nos Alpes fribourgeoises comme fond de tableau.

Le président parle du 3^{me} volume du *Bulletin* de la Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes, soit procès-verbaux des séances de 1905 à 1910 inclusivement paru dans le courant de l'été dernier publiée par *Fragnière frères*, éditeurs, à Fribourg. Ce travail, comme les deux premiers parus en 1900 et 1910, chacun d'eux comprenant une période décennale, soit 1880-89, 1890 et 99, est dû à l'activité de notre ancien président feu M. Gremaud. Il parle aussi d'une nouvelle publication artistique parue l'automne dernier à Fribourg, *Fribourg ville d'art*, texte du R. P. Berthier, membre de la commission du *Fribourg artistique* et dessins eaux fortes de M. P. A. Bouroux qui fait grand honneur à son éditeur M. Hubert Labastrou. M. Broillet termine en parlant de nos bons rapports avec la Société suisse des ingénieurs et architectes et souhaitant le meilleur succès à la nouvelle organisation de notre Société. Il adresse un pressant appel à toutes les bonnes volontés de la Société en faveur du *Fribourg artistique*, rappelle que les séances ont lieu régulièrement tous les quinze jours, le vendredi soir à 8 h. 30 jusqu'à fin avril prochain et insiste pour qu'on y assiste le plus régulièrement possible et que chacun y apporte en dehors des communications officiellement annoncées, l'une ou l'autre communication pouvant intéresser les collègues sur l'un ou l'autre sujet technique scientifique ou artistique.

CONCOURS POUR LA CITÉ-JARDIN DU MERVELET, A GENÈVE



Plan de situation. — 1 : 5000.



Perspective A.

Il remercie le comité pour son précieux appui et tous les collègues présents de leur confiance et de l'intérêt qu'ils portent à la Société.

Le banquet se continue très gaiement grâce à notre cher collègue Hans Maurer qui veut bien remplir les fonctions de major de table et ce n'est que vers 7 h. du soir que l'on quitte la Tête Noire, les uns pour rejoindre leur famille, les autres pour aller manger une excellente fondue fribourgeoise.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

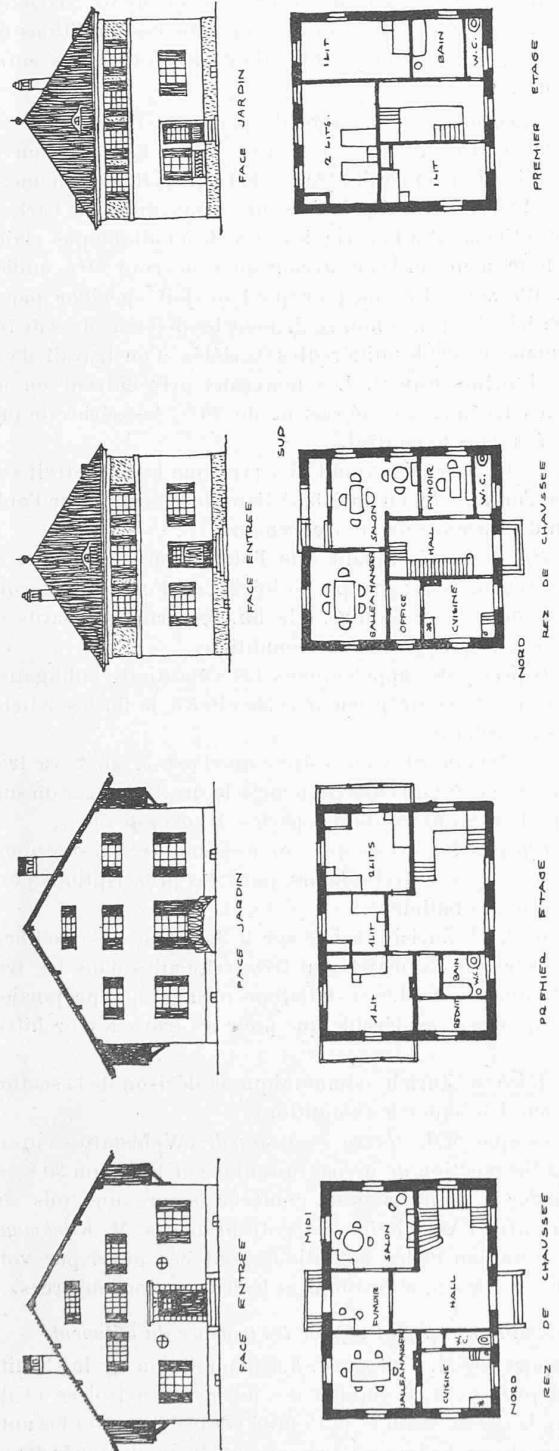
Le *Bulletin technique* N° 1 du 10 janvier dernier contenait un communiqué au sujet du cours sur les sciences politiques et commerciales, article qui dans le N° 2 du même journal était suivi d'une note de la Rédaction. Voici notre réponse :

Toutes¹ les communications du Comité central au *Bulletin technique* sont en langue française, de même que toutes les circulaires du Comité central aux membres. Quant à la publication du programme pour le cours sur les sciences politiques et commerciales, l'exception faite à cet égard s'explique facilement quand on considère que le programme même pose comme condition expresse que les personnes s'inscrivant pour ce cours soient suffisamment au courant de la

¹ Le Comité central paraît être inexactement informé : pendant l'année dernière, nous avons reçu de très nombreux communiqués en langue allemande, par exemple : procès-verbaux des séances du Comité central, de la Commission pour l'étude des questions professionnelles (voir *Bulletin* du 25 mars), de la Commission de la Maison bourgeoise (N° du 10 mai), etc. et de nombreuses circulaires. Il y a quelques jours, nous recevions le procès-verbal en allemand de l'assemblée des délégués du 14 décembre 1912 et c'est sur notre prière que M. le Secrétaire du Comité central a bien voulu nous en fournir une version française.

Réd.

CONCOURS POUR LA CITÉ-JARDIN DU MERVELET, A GENÈVE



3^e prix : projet « Petit Sac », de M. E. Fatio, architecte, à Genève.

langue allemande ; ainsi il n'avait pas de raison de traduire en français les sujets des conférences qui se feront en langue allemande.

Le cours de traction électrique a été proposé dans le temps par la Section de Saint-Gall. L'initiative pour créer le cours d'économie politique et de sciences commerciales a été donnée par le Comité central — depuis assez longtemps en relations avec la Faculté des Sciences politiques — afin d'examiner la question de l'instruction des fonctionnaires supérieurs dans les sciences politiques. La Faculté ayant montré beaucoup d'empressement à appuyer notre projet, nous sommes les obligés et naturellement nous avons su nous en tenir aux propositions de la Faculté au sujet du choix des conférences. D'ailleurs nous ne croyons pas devoir recommander des cours dans les deux langues.

Notre Société a pris une grande responsabilité en se chargeant de l'arrangement de ces cours. Nous ne pouvons risquer d'échouer avec ce premier essai et les chances de réussite nous paraissent plus grandes dans la Suisse allemande que dans la Suisse romande. Maintenant, que le Comité central a eu l'occasion de mieux s'orienter, on peut aussi s'occuper de créer des cours pour la Suisse romande.

Lors d'une séance des représentants du Comité central avec ceux du Comité de la Section vaudoise de la S. S. I. A., réunion qui a eu lieu à Berne le 1^{er} février, le Comité central a déclaré son empressement¹ d'arranger des cours dans la Suisse romande, soit à Lausanne ou à Genève, sous réserve toutefois qu'il y a un nombre suffisant d'intéressés qui désirent suivre ce cours.

Nos explications prouvent que les reproches agressifs contre le Comité central ne sont pas justifiés.

Il nous est impossible de connaître les désirs et les besoins des divers membres, mais ce sera toujours avec plaisir que nous examinerons les propositions que les sections auraient à nous soumettre.

Nous regrettons de constater le manque de pareilles propositions initiatrices de la part des sections romandes.

Pour le Comité central de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes :

Le Président :
H. PETER.

Le Secrétaire :
Ing. A. HÄRIG.

Zurich, le 14 février 1913.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués
du 14 décembre 1912, à Olten.

Ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26 août 1911.
2. Normes concernant les concours pour les travaux d'ingénieurs.
3. Conditions spéciales pour les travaux de fondations.
4. Conditions spéciales pour les travaux du bâtiment, 1^{re} partie.
5. Contrat de service des employés.
6. Règlement de la commission de la maison bourgeoise.
7. Admission de la section de Schaffhouse.

¹ C'est avec reconnaissance que nous donnons acte au Comité central de sa déclaration au sujet des cours en langue française qu'il veut bien « s'empêtrer » d'organiser.

Réd.

8. Office de placement.

9. Divers.

Sont présents : Du comité central, MM. Prof. Dr F. Bluntschli, V. Wenner, O. Pfleghard, architecte, ing. A. Härry, secrétaire; Ulrich, représentant la commission de la maison bourgeoise (M. H. Peter, président et M. E. Huber-Stockar, ingénieurs sont excusés).

69 délégués de 17 sections :

Argovie : S. Grosjean ; O. Zehnder.

Bâle : Burgin, E. ; Lotz, F. ; Lusser, A. O. ; Stehlin, Fr. ; Suter, R.

Berne : Baumgart, E. ; Hunziker, F. ; Pulfer, F. ; Rybi, Ed. ; V. Steiger, A. ; Schaert A. ; Mathys, L. ; Pfander H. ; Probst, E. ; Zuberbuhler.

La Chaux-de-Fonds : Piguet, E.

Fribourg : Broillet, F. ; Scheim E.

Genève : Boissonaz, J. ; Fatio, Ed. ; Herzog, O.

Grisons : Bener, G. ; Solca, J.

Neuchâtel : Elskes E. ; Hotz, A. ; de Perregaux, J. ; Prince, E.

Schaffhouse : Gysel, H. ; Schaeffle, H.

Soleure : Fein, L. ; Schlatter E.

St.-Gall : Acatos, A. ; Kirchhofer, E. ; Kilchmann, R. ; Sonderegger, A.

Tessin : Balli A. ; Galli, G. ; Schrafl, A. jun.

Thurgovie : Brenner, A.

Vaud : de Blonay, J. ; Diserens ; Monod, E. ; Pelet, M. ; Taillens, J. ; de Vallière, L.

Waldstätte : Bossardt, F. ; Durrer, F. ; Schumacher-Bühler, J. ; am Rhyn, A.

Winterthour : Hottinger, M. ; Ostertag ; Völki, L.

Zürich : Arter, J. ; Bachem, A. ; Frick, A. ; Hässig, A. ; Jegher, A. ; Jegher, C. ; Prof. Dr Kummer ; Lincke, P. ; Maillart, R. ; Oberländer, Th. ; Reber, H. ; Schläpfer, A. ; Weideli, H. ; Weiss, A. ; Witmer-Kaner, A. ; Zollinger, R.

De 12 à 2 h., avant la séance, eut lieu un dîner des délégués.

La séance est ouverte à 2 h. de l'après-midi. M. le Prof. Dr F. Bluntschli, président, remplaçant M. H. Peter, empêché, salue les délégués. Il communique que M. l'ingénieur E. Huber-Stockar est malheureusement forcé de donner sa démission de membre du Comité central, et fait savoir que le deuxième tractandum de l'ordre du jour sera traité, par décision du Comité central, à la fin de la séance.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26 août 1911, à St-Gall est approuvé.

Conditions générales d'exécution des travaux de fondations.

Rapport de M. Wenner, ingénieur de la ville. L'assemblée des délégués du 11 décembre 1910, à Aarau, a chargé le Comité central d'élaborer des normes pour les conditions générales d'exécution des travaux de fondations. Le Comité central a nommé à cet effet, une commission composée de MM. Peter, H., Zurich, président ; Buttiaz, ing.-conseil, Lausanne ; Gruner, ing., Laufenburg ; Gutzwiller, ing., Bâle ; Kilchmann, St.-Gall ; Maillart, ing., Zurich ; Mathys, arch., Berne ; Wenner, ing. de la ville, Zurich.

Le projet de cette commission et du Comité central a été présenté aux sections, aux gouvernements cantonaux, à l'Association suisse des entrepreneurs et à la Direction générale des C. F. F. Le projet du 24 octobre 1912 est le résultat des

observations présentées et de nombreux pourparlers avec les délégués de l'Association suisse des entrepreneurs. Le rapporteur traite les diverses modifications proposées par les sections de Zurich, Argovie et Thurgovie.

La discussion est ouverte.

M. Bossardt (Waldstätte) désire une meilleure rédaction de l'art. 5, al. 2. On devrait prévoir dans les conditions des dispositions concernant l'obligation d'assurance des entrepreneurs.

M. Pfleghard ne recommande pas cette disposition car, dans ce cas, l'architecte qui n'a pas veillé à l'observation de cette obligation pourrait être rendu responsable lui-même.

M. Acatos (St-Gall) désire une explication de l'art. 5, al. 3 relativement à la série des prix. Il n'indique pas clairement le moment où les nouveaux prix devront être unifiés.

M. Wenner fait remarquer que l'on doit spécifier par le mot « série des prix » non seulement les divers genres de travaux mais encore les différentes variétés d'un travail d'une seule et même espèce. Les nouveaux prix entrent en jeu pour les travaux qui dépassent de 20 % les séries de prix désignées dans le contrat.

M. de Vallière (Vaud) fait observer que l'on rendrait service à l'architecte en insistant dans les normes sur l'obligation d'assurance de l'entrepreneur.

M. Pfleghard répliquant que l'obligation d'assurance de l'entrepreneur est réglée par la loi, M. de Vallière remarque que l'on devrait reproduire, à la fin, les articles relatifs de la loi et les rappeler dans les conditions.

Il est décidé de rappeler dans les conditions l'obligation d'assurance de l'entrepreneur et de citer à la fin les articles de la loi y relatifs.

M. Kilchmann (St. Gall) estime que l'art. 5, al. 2 va trop loin en ce sens que l'entrepreneur a le droit d'exiger un surplus qu'il ait ou non subi des pertes. Il propose 30 %.

M. Pfleghard constate que l'on s'est montré plus accommodant envers les entrepreneurs dans les prescriptions pour les travaux du bâtiment.

M. Maillart (Zurich) insiste sur le fait que des modifications contraires au projet sont très fréquentes dans les travaux de fondations. Les installations forment une proportion beaucoup plus considérable que pour les travaux d'architecture.

M. Bachem (Zurich) communique la décision de la section de Zurich d'accepter les conditions.

Après que MM. Härry et Bossardt (Waldstätte) eurent émis la proposition de ne pas discuter sur les 20 ou 30 % et de charger la commission de conférer encore une fois sur ce point avec l'Association des entrepreneurs, M. Kilchmann retire sa motion et les conditions sont acceptées par vote définitif avec les modifications et les adjonctions désirées.

Conditions spéciales pour les travaux du bâtiment.

Rapport de M. Pfleghard. La commission et le Comité central proposent de publier des normes provisoires et de charger la commission et le Comité central d'arrêter les normes définitives. Une prochaine assemblée des délégués devra statuer définitivement. La traduction sera exécutée par une commission composée de membres de langue française. Un formulaire d'offres spécial sera élaboré pour les travaux de maçonnerie. Un formulaire de soumission spécial sera joint aux conditions relatives aux travaux en béton armé. Les conditions concernant le chauffage central n'ont été présentées

qu'en première lecture et doivent encore être discutées avec les entrepreneurs. L'assemblée des délégués devra décider s'il y a lieu de prévoir un escompte pour les paiements au comptant. La commission et le Comité central préconisent une disposition de ce genre, ce moyen étant appelé à remédier à certains inconvénients du mode de paiement utilisé dans les travaux. Le bon débiteur, qui paye conformément aux conditions générales doit recevoir une prime. Les conducteurs de travaux veilleraient à ce que les règlements de comptes s'établissent plus régulièrement et plus promptement. Il y aura toujours des entrepreneurs qui délivreront un certain %.

Si nous insérons une disposition y relative dans nos conditions, l'entrepreneur, à son tour, pourra la prendre en considération dans ses offres de prix.

Le Comité central fait en outre les propositions suivantes :

a. La commission des normes pour les travaux d'architectes est autorisée à terminer les pourparlers avec l'union des entrepreneurs au sujet des formulaires *F - Q* et à en arrêter, de concert avec le Comité central, le texte et la traduction.

b. Les normes *F - Q* ainsi révisées entreront provisoirement en vigueur. Leur adoption définitive sera arrêtée dans une des prochaines assemblées des délégués.

c. Avec remerciements pour la grande somme de travail déployée à ce jour, la commission des normes pour l'exécution des travaux d'architectes est priée d'élaborer des projets analogues dans les autres domaines des travaux d'architectes.

M. *Piguet* (Chaux-de-Fonds) attire l'attention sur l'opposition des entrepreneurs à la disposition concernant l'escompte.

Le mauvais débiteur réclamera aussi l'escompte. Il y a une différence fondamentale entre le commerçant et l'entrepreneur.

M. *Boissonaz* (Genève) estime qu'il n'est pas juste d'accorder une prime à celui qui paye conformément aux conditions.

M. *Zollinger* (Zurich) donne lecture de la proposition de la section de Zürich de supprimer l'escompte.

M. *Hottlinger* (Winterthour) se prononce contre une publication provisoire des normes pour les travaux de chauffage central, diverses dispositions étant contestables au point de vue technique.

M. *Suter* (Bâle) désirerait une discussion approfondie de toutes les prescriptions spéciales d'abord dans les sections.

M. *Pfleghard* réplique que le projet pour les chauffages centraux est une première lecture et qu'il faudra encore entrer en tractation avec les entrepreneurs de chauffages centraux; du reste les prescriptions telles qu'elles existent font déjà l'objet d'une forte demande de la part des membres. En définitive l'article stipulant d'accorder un escompte est rejeté dans la votation par la totalité des voix, contre une.

La proposition *a*, du Comité central est adoptée à une forte majorité. La proposition *b*, est adoptée par 30 voix contre 25. La proposition *c*, est également adoptée par une forte majorité.

5. *Contrat de louage pour les employés à résilier par mois.* M. *Pfleghard* rapporte. Il discute les motifs ayant conseillé de modifier si rapidement le projet du 10 juillet 1910 et les changements qui y ont été apportés. L'Union des techniciens suisses a adopté le contrat dans son assemblée générale du 30 juin 1912.

M. *Piguet* (Chaux-de-Fonds) et M. *Grosjean* (Aarau) désirent à l'art. 7, le texte même de la loi et à l'art. 3, l'indication des conditions de l'office d'assurance.

M. *Bürgi* (Berne) demande que l'indemnité journalière soit payée au patron, celui-ci devant pourvoir aux frais de traitement. Invalidité et décès doivent être séparés. L'article 6 b, aurait besoin d'une meilleure rédaction.

M. *Bossardt* (Waldstätte) désirerait biffer le deuxième alinéa de l'art. 4 et y intercaler les mots « dans les cas extraordinaires ».

M. *C. Jegher* (Zurich) formule la proposition d'admettre les dispositions suivantes : L'employé faisant pendant son temps de service une invention que son patron fait breveter, l'inscription doit se faire au nom de l'employé sans pour cela que le droit de propriété que le patron possède sur l'invention, soit lésé.

MM. *Kummer* et *Schlæpfer* (Zurich) appuient cette proposition, celle-ci étant conforme à un vieux postulat du Comité pour le règlement de questions professionnelles.

M. *Pfleghard* se déclare contre cette résolution, car il y a lieu d'entendre également les fabricants de machines.

M. *Hottlinger* (Winterthour) communique que chez MM. *Sulzer* un avertissement de trois mois d'avance est exigé. Pour ce qui concerne les ingénieurs, le contrat tel qu'il est présenté est plutôt défavorable. Il a été rédigé spécialement pour les architectes.

Prennent encore la parole MM. *Schlæpfer*, *Kummer*, *Oberlander*, *Bluntschli* et *C. Jegher* (tous de Zurich).

Par 32 voix contre 25, il est décidé de renvoyer le contrat au Comité central en le chargeant d'examiner la proposition de M. *C. Jegher*.

(*A suivre.*)

Concours d'idées pour le lotissement du domaine du « Mervelet ».

Rapport du jury.

(*Suite et fin*)¹.

Nº 14. « Beau site ». — Les dégagements du quartier sont bons. On peut cependant critiquer le tracé brisé de la voie qui passe dans le haut du domaine. La répartition des villas est monotone ; elle n'est pas suffisamment influencée par la configuration du terrain. Le projet manque de points saillants. Les places d'entrée ne conviennent pas à un quartier des villas. La place de jeu est bien située et agréablement traitée. Les croquis des villas sont agréables.

Nº 16. « Plein air ». — Le plan est très clair. Les dégagements sont excellents, tout en laissant le quartier à l'abri de la grande circulation. La place d'entrée au sud a beaucoup d'ampleur. L'accès du côté opposé est moins bien indiqué. La place principale admirablement située se lie d'une façon logique au réseau des artères. La disposition des villas est excellente, elle convient exactement à la forme du terrain. Les dimensions des parcelles sont très variées. La présence des villas pour plusieurs familles, le long des rues extérieures enlève à l'ensemble toute monotonie. Les croquis de détail rendus de façon très séduisante indiquent une architecture qui, dans ses grandes lignes, est bien en harmonie avec le paysage. Certains détails dénotent par contre des influences étrangères au terroir.

¹ Voir Nº du 10 février 1913, page 32.